
PROCÈS-VERBAL **de l'Assemblée générale du vendredi 1er avril 2022, à 9h00,** **au Camp de Vaumarcus**

Le Président	M. Simon Eschler
Membres	27 personnes selon la liste de présence
Invités	MM. Patrick Vaudroz et Johannes Roesti (SAGR), Robin Zambaz (OIC), Stéphane Rosselet et Yann Huguelit (CNAV), Quentin Morel (ancien gérant), Boris Keller (PI 3 Lacs), Jacques-André Choffet (Agri), Stéphane Challandes (Bio Neuchâtel)
Excusés	11 personnes selon la liste
La gérante	Mme Florence Matthey
Procès-verbal	Mme Aurore Bonnet

Ordre du jour

1. Salutations et nomination des scrutateurs
 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 mai 2021 (disponible sur www.cnav.ch / Partenaires / ANAPI / documentation)
 3. Rapport du président
 4. Rapport de la gérante
 5. Finances :
 - 5.1. Présentation des comptes 2021
 - 5.2. Rapport des vérificateurs
 - 5.3. Budget 2022
 6. Élections et nominations :
 - 6.1. Élection d'un représentant du Val-de-Ruz au comité
 - 6.2. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant
 7. Divers
-

1. Salutations et nomination des scrutateurs

Le Président ouvre l'assemblée en saluant et remerciant les invités et les membres présents. Il mentionne les invités excusés.

MM. STAUFFER PIERRE-ALAIN ET DREYER CLAUDE-ALAIN sont nommés scrutateurs.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 mai 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par un lever de mains avec remerciements à son auteure.

3. Rapport du président

Cher-ère-s membres, collègues, collaborateurs et invité-e-s ! Quelle année cette année 2020 !

Pourtant elle avait commencé normalement ! Jusqu'ici tout allait plus ou moins bien. Les grands sujets étaient le climat et l'environnement. Dans le monde, les problèmes étaient les mêmes que les années d'avant, sauf pour les chinois qui étaient préoccupés par l'arrivée d'un nouveau virus qui avait, semble-t-il, un taux de mortalité important. Cela se passait loin de chez nous et ne nous concernait pas trop. Très rapidement ce nouveau virus est arrivé en Europe et tout le monde a été surpris à quelle vitesse il s'est exporté et a voyagé dans le monde entier. C'était impressionnant !

Rapidement, les premiers désagréments sont apparus avec l'instauration des mesures dans les entreprises, la fermeture de certains commerces, puis des écoles. L'incertitude s'est installée. Une petite pose en demi-teinte pendant l'été. Le virus était toujours là mais les interrogations restaient... Puis-je ouvrir ou pas mon commerce/entreprise ? Puis-je partir en vacances ou pas ? Peut-on se voir ? À combien ?

L'automne arrive et rebelote les mesures se durcissent mais cette fois c'est le ras le bol qui s'installe.

Ce qui m'a interpellé c'est les vœux de fin d'année « cette une année 2020 à oublier ! », « L'année 2021 ne peut être que meilleure, ce ne sera pas difficile ! », etc...

Certes ce n'était pas la meilleure année mais elle permettra, je l'espère, d'apprécier d'autant plus celles à venir. Elle aura eu le mérite de mettre en évidence certaines choses de positives et je l'espère, aura permis une certaine prise de conscience pour chacun de nous.

La positive attitude ou voir le verre à moitié plein mes amis !

Au début, mais qu'est-ce que c'était agréable d'avoir des agendas vides et d'être tous les soirs à la maison, sans avoir à se demander quelle séance j'ai le lendemain ou que dois-je encore préparer ou lire !

Je pense également que les enfants qui ont vécu le confinement ont pour un grand nombre d'entre eux, eu des moments privilégiés avec leurs parents qui étaient plus présents et qui partageaient davantage de choses avec eux. Le contact physique est quelque chose d'important et il ne peut être remplacé par le virtuel et le numérique.

Nous avons privilégié les contacts de qualité à ceux de quantité et peut-être réalisé quelles personnes nous étaient vraiment chères et lesquelles nous manquaient vraiment. La situation nous a rappelé, que nous ne sommes pas seuls sur cette terre et que ce qui

se passe de l'autre côté de la planète nous concerne également directement ou indirectement. Elle nous a aussi obligé à sortir de nos zones de confort, de nos acquis et de nos habitudes.

Tout n'est pas de l'acquis, nous avons notre part de responsabilité et nous devons également assumer certaines choses. Nous ne pouvons pas tout reporter sur les autres et nous ne pouvons pas toujours en vouloir plus.

Les petites choses insignifiantes de tous les jours peuvent être si importantes comme une poignée de mains, un café avec les collègues ou amis, un sport ou les loisirs. Cette année 2020 a également mis en évidence la réactivité et la capacité de l'être humain à s'adapter. Le monde continue malgré tout à tourner que nous soyons acteur ou spectateur.

Les activités de L'ANAPI ont été le reflet du résumé de l'année 2020 ci-dessus. Il a fallu s'adapter... Les contrôles ont suivi les mesures sanitaires. Tout d'abord en présentiel tous ensemble, puis en visioconférence, puis en présentiel ensemble mais par table de 4 avec le respect des distances puis à nouveau annulés.

Intégralité du rapport

4. Rapport de la gérante

Le rapport de la gérante est présenté en 5 points : 1) Bilan 2020 et 2021 2) Contrôles 2021 3) Contrôleurs et préposés 4) Accréditation 5) Activités 2022

4.1 Bilan 2020 et 2021 :

Les contrôles sont effectués sur tablette via AcordaControl depuis 2020. Après 2 ans d'utilisation d'AcordaControl le bilan est positif. L'outil fonctionne bien malgré quelques améliorations et développements de fonctionnalités encore nécessaire.

Depuis 2020, les contrôles PER viticoles sont gérés et facturés de manière indépendante par l'ANAPI en raison de l'accréditation de ses activités de contrôle selon la norme ISO 17020 appliquée aux organismes de contrôle et d'inspection. Un représentant viticole, M. YAËL BRUNNER est au comité depuis 2021.

Les nouveaux contrôles Protection des eaux sont effectués depuis 2021. Les exigences légales ne sont pas nouvelles mais n'ont jusqu'en 2020 pas fait l'objet de contrôles systématiques.

Les 13 points de contrôles ont été définis par la Conférence des chefs de service de l'environnement (CCE) pour la mise en œuvre et l'harmonisation des exigences dans les cantons. Les points de contrôles concernent notamment les fosses et fumières, aires d'exercice, entreposage PPh et hydrocarbure.

Les contrôles sont effectués sur mandat du Service de l'environnement et de l'énergie mais la gestion est assurée par le Service de l'agriculture. Les contrôles sont effectués tous les 4 ans.

Une campagne de contrôle spécifique Bordures tampon a eu lieu en 2021 sur mandat du canton suite à la mise en place d'une action commune entre la CNAV, le SAGR, l'ANAPI, WWF et ProNatura. L'objectif étant d'établir une statistique entre les mètres

linéaires conformes et non conformes afin de renforcer le respect des bordures tampon, mais également de valoriser le travail fourni par les agriculteurs dans l'entretien et la bonne utilisation des bordures tampon.

L'accent a été mis sur les cours d'eaux et les lisières de forêt. Au total, 157 km ont été parcourus par 2 contrôleurs formés pour ces contrôles. Sur les kilomètres parcourus, 1,6% de non-conformités ont été constatées et communiquées au SAGR pour décisions. Les résultats ont fait l'objet d'un rapport qui a été présentés au Chef du département du développement territorial et de l'Environnement, M. LAURENT FAVRE.

Les bordures tampon restent des points de contrôles ciblés en 2022.

4.2 Contrôles 2021 :

Statistiques des contrôles agricoles	2020	2021
Nb d'exploitations inscrites PER agri	549	536
Nb de contrôles PER agri sur le terrain	163	108
Part	30%	20%
Dont combiné avec un contrôle PLVH	110	87
Exploitations non conformes PER agri	12	14
Part	7%	13%
Nb d'exploitations inscrites SST/SRPA	510	498
Part des exploitations PER	93%	93%
Nb de contrôles SST/SRPA	173	90
Part	34%	18%
Exploitations non conformes SST/SRPA	20	7
Part	12%	8%
Nb de contrôles officiels de base (OPAn et OPPr)	191	198
Nb de contrôles Protection des eaux		134
Non-conformités mineurs (nb d'expl.)	-	30 (22%)
Manquements importants (nb d'expl.)		8 (6%)
Nb de contrôles "données de structures + SPB" (Exploitations PER + Bio). Effectués par les préposés	168	176

La diminution du nombre de contrôles PER/PLVH et SST/SRPA s'explique par le fait que la fréquence des contrôles de routine a été allongée de tous les 4 ans à tous les 8 ans.

Concernant les contrôles SST/SPRA, 40% ont été effectués sans préavis. Les manquements constatés concernent des sorties insuffisantes, des animaux SST à l'attache et des abreuvoirs sur couche profonde. Concernant les PER, les principaux manquements constatés sont des analyses de sol manquantes et des carnets des champs incomplets.

Statistiques des contrôles labels	2020	2021
IP-Suisse base	109	114
IP-Suisse biodiversité	77	45
IP-Suisse production végétale	31	20
IP-Suisse viande	124	124
IP-Suisse lait Migros	80	1
IP-Suisse lait des prés	7	127

Suisse-Garantie	151	28
Tapis vert	-	3
AQ-Viande suisse	62	57
Autres (Chevaux FM)	9	12
AOP Gruyère	50	59
Montagne et alpage	4	1

Au total, près de 1'400 contrôles agricoles ont été effectués sur 620 exploitations.

Statistiques des contrôles viticoles	2020	2021
Nb contrôles PER viti effectués	23	15
Dont contrôles sur NE	14 (30%)	11 (25%)
Nb d'expl. NE inscrites PER viti	46	43
Exploitations non conformes PER viti	0	0
Certificats Vitiswiss décernés	14	10
Refus du certificat Vitiswiss	0	0
Nb de contrôles Protection des eaux	-	15
Non-conformités (nb d'expl.)		15

Les 15 non-conformités concernent les places de lavage et nettoyage des pulvérisateurs. La problématique qui n'est pas nouvelle est entre les mains de la station viticole afin de trouver des solutions.

4.3. Contrôleurs

En 2020 et 2021, les contrôleurs suivants ont pris congé de leur fonction :

- M. Christian Santschi
- M. Valentin Von Allmen
- M. Raphaël Oppliger
- Mme Véronique Uldry-Banderet
- Mme Marie Raymondaz

L'ANAPI les remercie vivement pour leur engagement et le précieux travail fourni durant toutes ces années. Le Président remet des présents aux personnes présentes mentionnées ci-dessus.

Actuellement, 6 contrôleurs agricoles sont en fonction :

Christophe Barras : Les Ponts-de-Martel
Thierry Besancet : Cernier
Isabelle Matthey : Le Noirmont
Baptiste Tritten (AO) : La Chaux-de-Fonds
Frédéric Mouligneau (AO) : La Cibourg
Thierry Oppliger (AO) : Le Pâquier

Ainsi que 7 contrôleurs viticoles :

Yaël Brunner : Boveresse
Mary-Christime Christinat : Chabrey (VD)

Alexandre Colomb :	Auvernier
Denis Meier :	Colombier
Morgan Meier :	Colombier
René-Pierre Nicolet :	Bevaix
Patrick Sandoz :	Neuchâtel

4.3. Préposés :

M. TEDDY MONNIER a pris congé de sa fonction de préposé du secteur de Chézard-St-Martin, Dombresson, Le Pâquier, Villiers au 31 décembre 2019.

Un grand merci pour ces années d'engagement auprès de l'ANAPI et le travail fourni.

Le Président donne un présent à M. Teddy Monnier.

Pour rappel, le secteur a été repris par M. Thierry Besancet.

M. RENÉ PORRET a pris congé de sa fonction de préposé du secteur de Fresens, Gorgier, Montalchez, St-Aubin-Sauge, Vaumarcus au 31 mars 2021.

Un grand merci pour ces années d'engagement auprès de l'ANAPI et le travail fourni.

Pour rappel, le secteur a été repris par M. PATRICK SCHAFROTH, préposé du district de Neuchâtel et Boudry côté ouest.

Récapitulatif des secteurs des préposés :

Préposé	Zones
Bachmann Olivier	La Brévine, Les Bayards
Barben Michel	La Chaux-de-Fonds, Les Planchettes, Le Locle, Les Brenets
Besancet Thierry	Chézard-St-Martin, Dombresson, le Pâquier, Villiers
Duvanel Jean-Pierre	Brot-Plamboz, Noiraigue, Travers
Faivre Jean-François	La Chaux-du-Milieu, Le Cerneux-Péquignot
Jeanneret Daniel	Brot-Dessous, Rochefort, Cernier, Coffrane, Fontainemelon, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin
Jeanneret Laurent	La Sagne, Les Ponts-de-Martel
Pellaton Patrick	Buttes, La Côte-aux-Fées, Les Verrières
Perrin Vincent	Boudevilliers, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontaines, Savagnier, Valangin
Schafroth Patrick	Cornaux, Cressier, Enges, Hauterive, Le Landeron, Lignièrès, Marin-Epagnier, Neuchâtel, St-Blaise, Thielle-Wavre, Auvernier, Bevaix, Boudry, Colombier, Corcelles-Cormondrèche, Cortaillod, Peseux, Fresens, Gorgier, Montalchez, St-Aubin-Sauges, Vaumarcus
Stampfli Gérard	Boveresse, Couvet, Fleurier, Môtiers, St-Sulpice

4.4 Accréditation :

L'accréditation individuelle de l'ANAPI obtenue en 2016 a été renouvelée en 2021 suite à un audit de terrain OPAN/OPPr et SST/SRPA en janvier 2021 et à un audit de la gérance (bureau) en février 2021.

4.5 Activités 2022 :

Le site internet de l'ANAPI sera amélioré afin de renforcer sa visibilité et ses contenus. Il sera mis en ligne en avril 2022.

Les modifications d'ordonnances (OPD et OCCEA) suite au train d'ordonnance Initiative parlementaire 19.475 "Réduire le risque de l'utilisation de PPh" et au train d'ordonnances agricoles 2022 amèneront des changements à mettre en œuvre :

- Coordination des contrôles (OCCEA)
- Adaptation des règles techniques PER (PIOCH)
- Adaptation des rubriques de contrôle dans AcordaControl
- Formation des contrôleurs
- Communications aux exploitants

Le développement d'AcordaControl est encore en cours et nécessite encore du suivi. Un audit externe de suivi sera effectués par le service d'accréditation Suisse (SAS) en septembre 2022.

Finalement, la faisabilité du projet des contrôles BIO sera réévaluée.

Aucune remarque n'est faite au sujet du rapport de la gérance.

Le Président remercie la gérante pour le travail effectué et son dynamisme.

5. Finances

5.1. Présentation des comptes 2021

La gérante présente les comptes 2021. Ceux-ci se bouclent avec un bénéfice de **Fr. 6'526.62**.

Le bilan montre une fortune s'élevant à **Fr. 105'480.92** et des fonds de réserve de **Fr. 91'000.-**.

5.2. Rapport des vérificateurs

MM. CHRISTOPHE UMMEL, BERNARD GEISER ET JEAN-LUC BONJOUR ont fonctionnés comme vérificateurs de comptes. M. CHRISTOPHE UMMEL fait lecture du rapport. Celui-ci relève que les comptes 2021 ont été vérifiés le 11 mars 2022 à Cernier en présence de la gérante MME FLORENCE MATHEY et de la comptable MME JOSÉE SANDOZ. Il précise que les comptes ont bien été tenus et propose à l'assemblée de les accepter tels que présentés.

Les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité par un lever de mains.

5.3. Budget 2022

La gérante présente le budget 2022. Celui-ci montre un excédent de **Fr. 340.-**.

Le Président remercie MME JOSÉE SANDOZ et les vérificateurs de comptes.

Le budget 2022 est accepté à l'unanimité par un lever de mains.

6. Élection et nomination

6.1. Élection d'un représentant du Val-de-Ruz au comité

M. DENIS CHRISTEN quitte le comité et la commission consultative de contrôle. L'ANAPI vivement pour le travail effectué et son engagement durant ces 12 dernières années. Le Président lui remet un présent. Pour lui succéder au comité, M. RAPHAËL OPPLIGER est proposé à l'assemblée.

L'élection de M. Raphaël Oppliger au comité est acceptée à l'unanimité par un applaudissement.

Suite à cette élection la composition du comité est la suivante :

Président :	Simon Eschler
Neuchâtel :	Cédric Barben
Boudry :	Olivier Porret
Val-de-Ruz :	Raphaël Oppliger (nouvel élu pour remplacer M. Denis Christen)
Val-de-Travers :	Claude-Alain Dreyer
Le Locle :	Armin Eigenmann
La Chaux-de-Fonds :	Frédéric Matile
Viticulture :	Yaël Brunner
Contrôleur :	Thierry Oppliger
Préposé :	Vincent Perrin

L'élection en bloc du comité est acceptée à l'unanimité par un applaudissement.

6.2. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant

M. CHRISTOPHE UMMEL est sortant. Le nouveau vérificateur suppléant doit provenir du district du Val-de-Travers, afin de respecter le tournus. L'assemblée propose M. LUDOVIC RENAUD.

Aucune autre candidature n'étant proposée, il accepte le poste et est élu comme vérificateur suppléant.

La commission de vérification 2022 est constituée des personnes suivantes : MM. JEAN-LUC BONJOUR, BERNARD GEISER ET VALENTIN VON ALLMEN comme vérificateurs, et MM. DOMINIQUE MORI ET LUDOVIC RENAUD comme vérificateurs suppléants.

7. Divers

Le Président remercie M. QUENTIN MOREL, ancien gérant de l'ANAPI de 2018 à 2020, pour son précieux engagement.

Les remerciements vont également à la gérante, MME FLORENCE MATHEY, au secrétariat, à la comptabilité et à la CNAV pour la bonne collaboration ainsi que pour la mise à disposition des locaux.

Il termine en remerciant le SAGR, le SCAV, SENE, les labels, le comité pour la bonne collaboration, la franchise et la confiance et bien entendu les contrôleurs et les préposés

pour le travail accompli durant toute l'année et qui œuvrent pour l'assurance d'un système crédible.

La parole est aux invités et aux membres :

M. PATRICK VAUDROZ du SAGR prend la parole en donnant également les bonnes salutations du Chef de département du développement territorial et de l'environnement M. LAURENT FAVRE et du chef du Service de l'Agriculture M. PIERRE-YVAN GUYOT, retenus par d'autres obligations.

Il remercie la gérante, le Président et toute l'équipe de l'ANAPI pour la bonne collaboration. Il souligne également être très content d'AcordaControl, le logiciel fonctionne bien.

M. ROBIN ZAMBAZ, directeur de l'OIC, remercie la gérante, le Président ainsi que toute l'équipe de l'ANAPI. Il se réjouit de travailler en collaboration avec l'ANAPI.

Aucune autre personne ne souhaitant prendre la parole, le Président clôt l'assemblée à **10h10**.

Vaumarcus, le 1^{er} avril 2022.

Le président

Pour le procès-verbal

Simon Eschler

Aurore Bonnet